



**Monsieur Nicolas SEKKAKI**

Président d'IBM France

17 avenue de l'Europe  
92270 Bois-Colombes

Montpellier, le 20 avril 2020

**Objet : Accord d'entreprise PDV SSC Montpellier**

Monsieur le Président,

Dans le cadre du PSE qui touche l'entité System Supply Chain de Montpellier, la CGT ne peut que constater que la perte d'activité liée à GARS est une décision politique plutôt qu'économique. La CGT regrette encore une fois des mesures qui vont entraîner des pertes d'emplois et accélérer le processus de désindustrialisation d'IBM France et du bassin d'emploi de la région de Montpellier.

Dans cet accord soumis à la signature des organisations syndicales, les mesures d'accompagnement sont, une fois de plus, très éloignées des moyens de l'entreprise. Le montant de l'allocation de dispense d'activité, 60% du salaire brut de référence, et le plancher de 2000 € brut, sont exactement du même niveau que pour le PSE de 2012, et n'ont pas été réévalués malgré nos demandes répétées lors des réunions de négociation.

De plus, la CGT ayant pris connaissance du rapport d'expertise du cabinet ORSEU, les éléments fournis nous confortent dans nos craintes sur la pérennité des activités restantes à Montpellier.

Pour ces différentes raisons, la CGT ne signera pas cet accord d'entreprise.

Veillez recevoir, Monsieur le Président, nos salutations syndicales.

**Denis GRAS**

Délégué Syndical Central Suppléant CGT IBM France